

## GENDARMERIE À CHEVAL

## ARRESTATIONS AU SUJET DE LA MORT DE GEORGES GUÉNETTE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. LIGUORI LACOMBE (Laval-Deux-Montagnes): Monsieur l'Orateur, j'ai prévenu le ministre de la Justice que je lui poserais cet après-midi les trois questions suivantes. Premièrement,

(Texte)

Le ministère de la Justice a-t-il été informé que des membres de la police fédérale ont été arrêtés, sur les ordres du procureur général de Québec, et accusés d'homicide involontaire au sujet de la mort du jeune Georges Guénette, de Saint-Lambert de Lévis?

L'hon. LOUIS-S. ST-LAURENT (ministre de la Justice): J'ai été informé par le commissaire de la gendarmerie royale vendredi dernier, le 19 mai, qu'une plainte avait été déposée contre un constable de la gendarmerie royale et contre un constable spécial au service de la gendarmerie royale depuis le mois de décembre 1943. La plainte a été déposée par un membre de la police provinciale. Nous n'avons aucune information officielle qu'il agissait suivant les instructions du procureur général de la province de Québec, mais nous avons lieu de croire que c'est le cas. L'enquête préliminaire a été ajournée d'abord à aujourd'hui et je comprends que, ce matin, elle a été ajournée pour procéder le premier juin.

## INTERNEMENT

## CAMILLIEN HOUDE—RÉUNION DU COMITÉ CONSULTATIF

A l'appel de l'ordre du jour.

(Traduction)

M. LIGUORI LACOMBE (Laval-Deux-Montagnes): Voici ma deuxième question:

(Texte)

Le ministre peut-il dire à la Chambre à quelle date du présent mois aura lieu, devant le comité consultatif, l'enquête qui doit être tenue à Fredericton, concernant la demande de libération de M. Camillien Houde?

(Traduction)

M. L'ORATEUR: Le ministre nous dira sans doute de quoi il s'agit.

L'hon. M. ST-LAURENT: L'honorable député veut savoir si je puis lui indiquer à quelle date le comité consultatif étudiera la requête de M. Houde dans laquelle celui-ci demande une révision de son cas. Je ne suis pas en mesure de lui fournir ce renseignement. Je puis dire que les membres du comité con-

sultatif sont actuellement en route pour Fredericton, s'ils n'y sont déjà rendus. On s'attend à ce qu'ils y arrivent cet après-midi. Le comité a dix-sept dossiers à examiner et la coutume veut que l'ordre suivant lequel les cas sont étudiés soit déterminé par les membres du comité eux-mêmes.

## BILL DES CRÉDITS DE GUERRE

## MESURES TENDANT À ACCORDER UN CRÉDIT À SA MAJESTÉ EN VUE DE LA DÉFENSE ET DE LA SÉCURITÉ NATIONALES

La Chambre se forme en comité, sous la présidence de M. Bradette, et passe à la suite de la discussion, suspendue le mardi, 23 mai, sur le projet de résolution de l'honorable M. Ilsley visant à accorder certaines sommes à Sa Majesté pour l'exécution de mesures nécessitées par l'existence d'un état de guerre.

## MINES ET RESSOURCES

Division des mines et de la géologie:

Exploitation des sables bitumineux de l'Alberta. Rénovation et expansion de l'usine de l'Abasand Oils, Limited, \$500,000.

L'hon. T. A. CRERAR (ministre des Mines et ressources): Monsieur le président, je rendrais peut-être service au comité en résumant aussi brièvement que possible les progrès réalisés en rapport avec l'exploitation des sables bitumineux de l'Alberta septentrional, projet qui bénéficie de l'aide et de la considération du Gouvernement depuis déjà quelques années. Le Gouvernement s'est d'abord intéressé financièrement à ce projet par l'entremise du ministère des Munitions et approvisionnements. Mais avant d'aborder ce sujet, il ne sera peut-être pas inutile d'examiner brièvement ce qui s'est accompli dans le passé afin de connaître les motifs qui ont donné lieu à cette entreprise.

Ces sables pétrolifères ou, comme on les désigne communément, ces sables bitumineux, furent d'abord observés par Mackenzie lorsqu'il descendit le fleuve qui porte son nom jusqu'à l'océan Arctique en 1789, si ma mémoire ne fait pas défaut. Depuis lors, ils furent remarqués à plusieurs reprises. Avec le temps, on entendit raconter beaucoup de choses à leur sujet et bientôt les sables bitumineux de la région d'Athabaska prirent un caractère légendaire au Canada. Je me rappelle qu'il y a plus de cinquante ans on racontait dans les prairies de l'Ouest que l'extrême Nord renfermait des sables merveilleux. En 1914, par des moyens de transport assez coûteux, on en fit venir quelque 60 tonnes à Edmonton, où ils servirent au pavage des rues. Plus tard, en 1926 et 1927, on utilisa ces sables pour le pavage de plus de